

Date de la convocation : 24/02/2016

**Présents :** BANDELIER Luc ; CALVAT Lilian ; COURCIER Valérie ; DELARUE Yoran ; DOMINGUES Sandrine ; DURAND Valérie ; FABREGUES Daniel ; GAUTHEROT Sylvie ; GUILLAMO Annie ; JUAREZ Emilio ; LE BRAS Antoinette ; MARECHAL Cyril ; MÉNÉTRIER Claude ; OPPER Evelyne ; PARIS Gisèle ; PEREIRA Christelle ; PEYRARD Dominique ; PRAOM Christian ; ROGNON Michel ; ROUX Thierry.

Excusés :	RIOUX Chrystelle	procuration à	Valérie COURCIER
	VANCAUWENBERGE Christophe	procuration à	Yoran DELARUE
	VIENNET Alain	procuration à	Dominique PEYRARD

Cyril MARECHAL a été désigné secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 h.

**COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 29 JANVIER 2016**

Le compte rendu du 16 janvier 2016 est adopté à l'unanimité.

**Modification de l'ordre du jour**

Commission administration – finances : l'ordre des points 3 et 4 est inversé.

Adopté à l'unanimité

**COMMISSION URBANISME – VOIRIES ET RESEAUX DIVERS**

**1. Etat des demandes d'urbanisme**

Présentation du jeudi 18 février 2016

N° de dossier	Déclarant	Adresse du terrain	Date dépôt initial	Date limite d'instruction	Objet de la demande	Décision
	Identification					

**CERTIFICAT D'URBANISME ADMINISTRATIF (CUa) / OPÉRATIONNEL (CUb)**

CUa02553216C0001	Maître LUSSIAUD Thierry - rue Vaugereux - BP10 - 0150 Marnay	19 B rue du Clousey 25660 Saône	26/01/2016	26/02/2016		Simple information
CUa02553216C0002	Maître COMPAGNE André - 135 rue de Dole - BP 2102 - 25000 Besançon	5 rue de la Fontaine 25660 Saône	30/01/2016	30/02/2016		Simple information
CUa02553216C0003	Maître BIDEAUX Marie- Claude - Centre commercial Devecey - BP 6 - 25870 Devecey	17 rue de la Fontaine 25660 Saône	11/02/2016	11/03/2017		Simple information

**DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX (DP)**

DP02553216C0002	ROYER Laurent	7 Rue de la Glacière 25660 Saône	25/01/2016	25/02/2016	Isolation du toit sous tuiles et remplacement des tuiles à l'identique avec velux pour puits de lumière	En cours d'instruction
-----------------	---------------	--	------------	------------	---	---------------------------

DP02553216C0007	CORNU Jean	7 rue Chopin 25660 Saône	04/02/2016	04/03/2016	Construction d'une piscine enterrée de 8,00 ml X 4 ml	En cours d'instruction
DP02553215C0054	JAHIER Sylvie	24 Rue de la Mairie 25660 Saône	29/12/2015	29/01/2016	Division du lot principal en 2 logements. Couverture du stationnement existant 13 m². Fermeture d'une marquise existante. Création d'un abri de jardin 12 m²	Accordée avec prescriptions
DP02553216C0001	DURAND Christian	4 Rue de la Corvée 25660 Saône	13/01/2016	13/02/2016	Clôture : Côté nord-ouest, édification d'une clôture en panneaux rigides hauteur 1,43 m. Côté nord-est, édification d'une clôture grillage simple torsion hauteur 1,30 m	Accordée
DP02553216C0003	SEDD	1 Rue de la Glacière 25660 Saône	27/01/2016	27/02/2016	Aménagement d'une cellule vide en cabinet dentaire. Pose d'un totem au droit de l'entrée des bureaux sur la façade. Pose d'un châssis de toiture 120/120 pour le cabinet dentaire dito couleur et matériaux selon lanterneau existant.	Accordée
DP02553216C0004	GORDO Virgile	23 rue de la Croix de Mission 25660 Saône	29/01/2016	29/02/2016	Construction d'une véranda sur pilotis.	Accordée
DP02553216C0005	MATHEVON Christophe et LAMBERT Delphine	11 avenue de la Gare 25660 Saône	01/02/2016	01/03/2016	Ouverture sur toit d'une fenêtre type velux et modification d'une fenêtre en porte	Accordée
DP02553216C0006	GARDY Christian	2 rue des Thuyas 25660 Saône	30/01/2016	01/03/2016	Division foncière en vue de construire	Accordée

### PERMIS DE CONSTRUIRE (PC)

PC02553213C0015 M1	SCI La Rocade - Représentant : BERNARD Denis	Lieudit "Les Ecots" rue du Cheneau Blond 25660 Saône	09/07/2015		Aire de pompage pour la défense incendie extérieure incendie, revêtement en pierre calcaire remplacé par un enduit ton pierre, bardage en teinte gris foncé Ral7022 en remplacement de la teinte gris clair Ral9006, redistribution des boutiques, réaménagement des bureaux et de la surface de vente, ajout de surface plancher (étage au niveau de l'accueil et du sas sec), modification de façades	En cours d'instruction - Prolongation de délai et complétude
-----------------------	--	--	------------	--	---	---

PC02553214C0012m1	SCI DE LA ROCADE	Lieudit "Les Ecots" rue du Cheneau Blond 25660 Saône	10/02/2016	10/07/2016	Déplacement du stockage des bouteilles de gaz. Création d'une aire de pompage pour les pompiers qui impacte le stationnement et le positionnement de la piste ("rouleaux" de la station de lavage). Reprise de la signalétique. Suppression des accès piétons depuis la rue du Cheneau Blond. La cabine de paiement est celle existante (plus de cabine au concept Super U).	En cours d'instruction
PC02553215C0008	CHENU Mathieu	3 rue du Chat Perché 25660 Saône	10/09/2015	09/11/2015	Extension de la construction ossature bois. Volume toit terrasse. Aménagement d'un spa et d'une piscine.	Certificat de non opposition à la décision tacite du permis de construire
PC02553215C0010	HILLENWECK Véronique	24 rue des Pommiers 25660 Saône	21/12/2015	21/02/2016	Exension ossature bois 45 m²- modifications de façade : remplacement porte de garage par baie vitrée + création nouvelle ouverture	Accordée

#### AUTORISATION DE TRAVAUX (AT) POUR LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANTS DU PUBLIC (ERP)

AT02553216C0001	SEDD	1 Rue de la Glacière 25660 Saône	27/01/2016	26/05/2016	Cabinet dentaire	En cours d'instruction
-----------------	------	----------------------------------	------------	------------	------------------	------------------------

#### DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIENER (DIA)

N° de dossier	Vendeur	Acheteur	Date dépôt initial	Date limite d'instruction	Adresse du bien	Application DPU simple
DIA2016-03	CLAUDEL Philippe	Mr Mme Edouar Pierre PELISSIER	22/01/2016	22/03/2016	19 B rue du Clousey 25660 Saône	Non
DIA2016-04	HOLDING MIRE	Mr GIRARD Sébastien et Mme MEIGNIEN Armelle	09/02/2016	09/04/2016	1 rue des Hurlevents 25660 Saône	Non
DIA2016-05	FLORIN Christophe & LOUYS Laurence	Mr Mme BARMES Raymond Michel	10/02/2016	10/04/2016	17 rue de la Fontaine 25660 Saône	Non

A propos de l'autorisation concernant le bâtiment du centre M. E. JUAREZ informa les élus que deux cellules commerciales sur quatre seront bientôt vendues à un cabinet dentaire.

M. le Maire se félicite de cette avancée et informe les élus qu'il est prévu de réaliser des aménagements sur le parking de ce bâtiment pour accueillir au mieux ces nouveaux occupants. Ces travaux seront proposés lors du Débat d'orientation budgétaire.

Mme S. GAUTHEROT demande des précisions sur ce qui concerne les permis modificatifs de SUPER U. M. E. JUAREZ indique qu'il s'agit essentiellement de la matérialisation des bassins de réserve incendie (marquage au sol et panneaux signalétiques).

Mme S. GAUTHEROT demande si en tant qu'établissement recevant du public, le magasin s'est mis en conformité incendie.

M. E. JUAREZ précise que la commission ERP-IGH qui se réunit le 1<sup>er</sup> mars examinera les prescriptions et le calendrier des opérations qui restent à réaliser par le magasin SUPER U pour être conforme.

## **2. Acquisition emplacement réservé (décision)**

Lors de la séance du Conseil municipal du 16 décembre dernier, les élus étaient informés d'une demande de M. et Mme DROUARD pour que la commune se porte acquéreur d'une bande de terrain leur appartenant rue des Frères Maire.

Cette parcelle d'une superficie de 38 m<sup>2</sup> (sous réserve d'arpentage) est grevée d'une servitude d'emplacement réservé.

Pour tenir compte des données du marché immobilier et des caractéristiques propres du bien en question, l'estimation de France Domaine est de 60 € le m<sup>2</sup>.

Le prix d'acquisition proposé sur la base de l'estimation soit 2 280 €. Cette valeur s'entend hors frais de notaire et droits d'enregistrement.

M. Christian PRAOM estime pour sa part qu'il y a lieu de négocier les prix d'acquisition.

Mme S. GAUTHEROT souligne son accord sur cette réflexion car si ces demandes affluent, il faudra appliquer un principe pour traiter tous les dossiers de la même manière. Avant cela il faudrait déjà évaluer le nombre d'emplacements réservés susceptibles de faire l'objet d'une telle demande.

M. E. JUAREZ répond que cette évaluation repose sur le document du PLU qui liste tous les emplacements réservés. La demande d'acquisition provient de la demande d'autorisation de clôture du propriétaire à qui on demande un recul pour respecter cet emplacement réservé.

Si la commune ne se porte pas acquéreur dans un délai maximum de deux ans, l'emplacement réservé ne devient plus opposable.

M. C. MARECHAL propose d'étudier les conséquences de ces acquisitions en partant d'une liste exhaustive et en fonction du type d'emplacement réservé.

M. C. PRAOM et Mme S. GAUTHEROT proposent d'étudier une décision unique et valable pour tous les emplacements réservés car cette question pourrait entraîner un précédent. M. S. GAUTHEROT demande à reporter le point pour le prochain Conseil.

M. E. JUAREZ rappelle que les propriétaires ont déjà accepté la proposition sur la base de l'estimation de France Domaine.

M. le Maire dit que le sujet mérite que l'on s'y attarde. Toutefois il n'est pas souhaitable de revenir sur le dossier à discuter ce soir. La proposition d'acquisition à 60 € le m<sup>2</sup> est donc soumise aux votes.

Adopté par 16 voix pour, 7 abstentions (S. DOMINGUES, S. GAUTHEROT, G. PARIS, D. PEYRARD (+ procuration A.VIENNET), C. PRAOM, M. ROGNON).

## **COMMISSION ADMINISTRATION FINANCES**

### **3. Vote des comptes de gestion 2015 (décision)**

M. le Maire indique à l'assemblée que les comptes administratifs de la commune se trouvent en concordance avec les comptes de gestion présentés par le percepteur,

Il est donc procédé au vote des comptes de gestion 2015.

- Compte de gestion du budget principal pour l'exercice 2015 établi par M. le Percepteur, Adopté à l'unanimité
- Compte de gestion du budget assainissement pour l'exercice 2015 établi par M. le Percepteur, Adopté à l'unanimité
- Compte de gestion du budget forêt pour l'exercice 2015 établi par M. le Percepteur, Adopté à l'unanimité
- Compte de gestion du budget caveaux pour l'exercice 2015 établi par M. le Percepteur, Adopté à l'unanimité
- Compte de gestion du budget CCAS pour l'exercice 2015 établi par M. le Percepteur, Adopté à l'unanimité
- Compte de gestion du budget périscolaire et accueil de loisirs pour l'exercice 2015 établi par M. le Percepteur, Adopté à l'unanimité

#### 4. Vote des comptes administratifs 2015 : principal, assainissement, forêts, périscolaire, CCAS, caveaux (décision)

En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter les comptes administratifs.

M. Thierry ROUX, est désigné président de séance à l'unanimité, et rapporte les comptes administratifs de l'exercice 2015, donne acte de la présentation faite des comptes administratifs 2015, qui sont résumés par les tableaux suivants et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous.

<b>Budget principal</b>	Résultats 2014	Résultats 2015			Résultats cumulés
		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution	
Investissement	-166 834.58 €	-459 698.62 €	453 476.48 €	-6 222.14 €	-173 056.72 €
Fonctionnement	1 841 874.50 €	-1 724 775.21 €	2 245 942.80 €	521 167.59 €	2 363 042.09 €
					<b>2 189 985.37 €</b>

Investissement	RAR 2015	-219 068.03 €	142 415.44 €	-76 652.59 €
----------------	----------	---------------	--------------	--------------

Besoin de financement = 249 709.31 €

La bonne maîtrise des charges en 2015 est soulignée. Il pense que cela pourrait être plus difficile pour 2016. Les charges de personnel avaient augmenté en 2014 mais ceci était expliqué par la création de deux postes sur le site sportif.

M. M. ROGNON souhaite savoir si une subvention pour les travaux de voiries a été sollicitée au Conseil départemental comme le cabinet BEJ l'avait indiqué lors de l'ouverture des offres. M. E. JUAREZ et M. le Maire indique qu'il n'y a pas de subventions sur la réfection des voies. Donc la demande n'a pas été faite.

M. M. ROGNON s'étonne également de l'absence de recettes d'affouages en 2015 et demande pourquoi. M. D. FABREGUES indique que le tirage des lots a eu lieu seulement en février. La recette attendue de 11 000 € sera réalisée en 2016.

M. M. ROGNON enfin demande une explication sur l'augmentation de 7 000 € des frais de réception par rapport à 2014.

M. le Maire évoque la réception sur trois journées des Italiens du jumelage ainsi que les frais de repas organisé par la municipalité pour les agents et les élus sur deux années payées en 2015. Il fera en sorte d'être raisonnable pour le coût de ce moment de convivialité qu'il tient à poursuivre sauf si le conseil municipal lui interdit.

Mme S. GAUTHEROT souligne le faible pourcentage de réalisation des investissements (42 %). Elle demande que les crédits soient votés sur des programmations réalisables à l'avenir.

Mme E. OPPER répond que certains crédits inscrits au budget ont été retardés suite à la demande des conseillers de faire des études préalables aux travaux. C'est le cas de l'ancien gymnase et du parking du bâtiment du centre.

<b>Assainissement</b>	Résultats 2014	Résultats 2015			Résultats cumulés
		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution	
Investissement	9 737.78 €	-101 748.90 €	170 597.12 €	68 848.22 €	78 586.00 €
Fonctionnement	7 732.27 €	-148 731.08 €	148 538.01 €	-193.07 €	7 539.20 €
					<b>86 125.20 €</b>

Investissement	RAR 2015	-3 090.24 €	0.00 €	-3 090.24 €
----------------	----------	-------------	--------	-------------

Besoin de financement = 0.00 €

L'excédent d'investissement permettra de rembourser le capital d'un emprunt in fine sur 2016 de 50 000 €.

Forêt	Résultats 2014	Résultats 2015			Résultats cumulés
		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution	
Investissement	-2 047.90 €	-27 217.60 €	16 776.40 €	-10 441.20 €	-12 489.10 €
Fonctionnement	148 776.54 €	-62 354.94 €	26 239.06 €	-36 115.88 €	112 660.66 €
					<b>100 171.56 €</b>

Investissement	RAR 2015	-10 520.40 €	0.00 €	-10 520.40 €
----------------	----------	--------------	--------	--------------

Besoin de financement = 23 009.50 €

Le virement d'un montant de 50 000 € au budget principal ne sera pas renouvelé en 2016.

Caveaux	Résultats 2014	Résultats 2015			Résultats cumulés
		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution	
-547.20 € 094.00 € 546.80 € 7 414.91 € Investissement	-38 540.99 €	0.00 €	547.20 €	547.20 €	-37 993.79 €
2 868.11 € Fonctionnement					-30 578.88 €

Investissement	RAR 2015	0.00 €	0.00 €	0.00 €
----------------	----------	--------	--------	--------

Besoin de financement = 0.00 € le solde en investissement correspond au "stock caveaux"

CCAS	Résultats 2014 Résultats 2015	Résultats cumulés			
		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution	
Investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Fonctionnement	0.00 €	-20 139.42 €	20 139.42 €	0.00 €	0.00 €
					<b>0.00 €</b>

Investissement	RAR 2015	0.00 €	0.00 €	0.00 €
----------------	----------	--------	--------	--------

Besoin de financement = 0.00 €

PÉRISCOLAIRE	Résultats 2014	Résultats 2015			Résultats cumulés
		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution	
Investissement	598.28 €	-1 397.17 €	217.50 €	-1 179.67 €	-581.39 €
Fonctionnement	0.00 €	-308 038.01 €	309 384.88 €	1 346.87 €	1 346.87 €
					<b>765.48 €</b>

Investissement	RAR 2015	-765.48 €	0.00 €	-765.48 €
----------------	----------	-----------	--------	-----------

Besoin de financement = 1 346.87 €

M. le Maire quitte la séance au moment du vote (moins deux voix procuration M. C. VANCAUWENBERGE).

Le compte administratif du budget principal 2015 est adopté par 17 voix pour, 4 abstentions (G. PARIS, D. PEYRARD (+ procuration A. VIENNET), M. ROGNON).

Le compte administratif du budget assainissement 2015 est adopté par 21 voix.

Le compte administratif du budget forêt 2015 est adopté par 21 voix.

Le compte administratif du budget caveaux 2015 est adopté par 21 voix.

Le compte administratif du budget CCAS 2015 est adopté par 21 voix.

Le compte administratif du budget périscolaire 2015 est adopté par 21 voix.

## 5. Affectation des résultats 2015

En application de l'instruction budgétaire et comptable, il convient de décider de l'affectation de l'excédent brut de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2015 des budgets de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats comme suit :

Budget principal :

<b>Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12</b>	2 363 042.09 €
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	249 709.31 €
<b>Solde disponible affecté comme suit</b> Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0.00 €
<b>Total affecté au c/1068</b>	249 709.31 €
<b>Résultat de fonctionnement à reporter au R002</b>	2 113 332.78 €

Adopté à l'unanimité.

Budget assainissement :

<b>Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12</b>	7 539.20 €
<b>Affectation obligatoire :</b> <b>Solde disponible affecté comme suit</b> 0.00 € A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0.00 €
<b>Total affecté au c/1068</b>	0.00 €
7 539.20 €	
<b>Résultat de fonctionnement à reporter au R002</b>	

Adopté à l'unanimité.

Budget forêt :

<b>Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12</b>	112 660.66 €
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	23 009.50 €
<b>Solde disponible affecté comme suit</b> Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0.00 €
<b>Total affecté au c/1068</b>	23 009.50 €
<b>Résultat de fonctionnement à reporter au R002</b>	89 651.16 €

Adopté à l'unanimité.

Budget caveaux

<b>Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12</b>	7 414.91 €
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0.00 €
<b>Solde disponible affecté comme suit</b> <b>Total affecté au c/1068</b> 0.00 €	0.00 €
<b>Affectation complémentaire en réserves (c/1068)</b>	0.00 €
<b>Résultat de fonctionnement à reporter au R002</b>	7 414.91 €

Adopté à l'unanimité.

Budget C.C.A.S.

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12	0.00 €
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) Affectation obligatoire : Solde disponible affecté comme suit	0.00 €
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0.00 €
<b>Total affecté au c/1068</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Résultat de fonctionnement à reporter au R002</b>	<b>0.00 €</b>

Adopté à l'unanimité.

Budget périscolaire et accueil de loisirs :

<b>Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12</b>	<b>1 346.87 €</b>
Affectation obligatoire : Solde disponible affecté comme suit <b>1 346.87 €</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0.00 €
<b>Total affecté au c/1068</b>	<b>1 346.87 €</b>
<b>Résultat de fonctionnement à reporter au R002</b>	<b>0.00 €</b>

Adopté à l'unanimité.

## **6. Remboursement de frais de repas pour un agent en formation**

Monsieur le Maire indique que Mademoiselle Julie CLEMENT, agent d'accueil non titulaire, a suivi une formation accélérée dispensée par les services du Conseil départemental pour lui permettre de prendre son poste et d'utiliser rapidement le logiciel de gestion communal.

Il est proposé de rembourser les frais occasionnés par cette formation soit un montant de 17.40 €.

Adopté à l'unanimité.

## **7. Convention de groupement de commandes permanent : accord de principe**

Monsieur le Maire informe les élus que un nombre élevé de groupement de commandes entraînant une gestion administrative relativement lourde pour l'ensemble des acteurs : obligation de délibérer pour chaque achat groupé, impact sur les plannings des consultations par rapport à la publication du marché.

L'objectif est de simplifier le processus et les démarches administratives à la charge des personnes publiques concernées en instituant un modèle de convention unique de groupement de commande à caractère permanent.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur les caractéristiques de ce groupement de commandes soit :

Objectif du périmètre : constitution d'un groupement de commandes UNIQUE portant sur les marchés publics destinés à satisfaire des besoins récurrents,

Membres : les membres proposés sont le Grand Besançon, la Ville de Besançon, le CCAS de Besançon, les structures associées (syndicats et établissements publics) et les communes du Grand Besançon.

Durée : le groupement de commandes est constitué pour une durée indéterminée ; la convention prendra fin lors de l'extinction des besoins.

Coordonnateur du groupement : en fonction du domaine d'achat, le coordonnateur sera tantôt le Grand Besançon, tantôt la ville de Besançon. Pour les groupements entre communes, le coordonnateur sera désigné parmi les communes membres.

Fonctionnement du dispositif : les membres seront libres de participer ou non aux différents groupements de commandes proposés. Système « à la carte ». Ainsi il est possible de signer cette convention sans obligation aucune d'adhérer par la suite à un ou plusieurs groupements de commandes.

Après les procédures de décisions validées par tous les participants, la convention deviendra opérationnelle et pourra s'appliquer aux futurs marchés. Les membres seront sollicités par écrit en amont des consultations, afin de connaître leur choix de participer ou non à tel ou tel groupement : une réponse écrite sera transmise à la CAGB.

Adopté par 22 voix pour, 1 abstention (E. OPPER).

## **COMMISSION PATRIMOINE – COMMERCE - ENVIRONNEMENT**

### **8. Affouages 2015**

M. D. FABREGUES informe les élus que 170 lots d'affouages ont été distribués. Leur volume est en moyenne de 8 stères, pour un prix de 65 €. Les règles de sécurité ont été rappelées aux affouagistes lors du tirage au sort et notamment pour certaines parcelles pentues.

### **9. Ventes de bois**

Un nouveau plan de gestion pluriannuel à compter de 2016. Une réunion avec l'ONF doit avoir lieu à ce propos le 14 mars prochain.

Le bilan 2003 – 2015 donne les résultats suivants :

La moyenne des recettes annuelles est de 89 320 € soit une recette de 157 € /ha/an.

La moyenne des dépenses annuelles est de 35 924 € soit une dépense de 63 € /ha/an

La plus value est donc de + 53 396 € annuels soit + 94 € /ha/an

Le budget prévisionnel 2016 présentera des crédits en recettes dues à des ventes de bois de fin d'année 2015 pour une somme globale de 38 500 €.

D'autres recettes issues de l'exploitation régulière, devraient intervenir en 2016, sous réserve de maintien et de vente totale pour un montant global de 48 300 €.

## **COMMISSION COMMUNICATION – JEUNESSE ET SPORTS**

### **10. Parcours VTT**

M. L. BANDELIER rappelle aux élus que le projet de parcours VTT qui avait été présenté le 16 décembre dernier est soumis pour avis à l'assemblée. Le parcours étant autorisé par arrêté du maire.

Le 18 mars prochain une réunion avec la CAGB est organisée pour finaliser le financement et les responsabilités de ce projet.

Mme S. GAUTHEROT demande des précisions sur le porteur du projet et attire l'attention des élus sur la responsabilité de la commune qui peut être engagée en cas d'accidents. Elle souhaite avoir confirmation sur les modalités d'entretien du parcours.

M. le Maire réaffirme que l'entretien de sera en aucun cas à la charge de la commune et qu'il s'y opposera.

M. L. BANDELIER confirme que la maintenance de ce parcours sera assurée soit par l'association porteuse du projet, soit par la CAGB ou par le Conseil départemental en cas de manquements de la part de l'association.

Le Conseil municipal est invité à donner un avis favorable pour autoriser la création de ce parcours.

Adopté à l'unanimité.

## **11. Achat de mobilier pour la Messarde**

M. L. BANDELIER présente un devis concernant l'achat de mobilier pour équiper les salles de la Messarde et ainsi de rendre le lieu harmonieux.

Mme S. DOMINGUES demande si cette initiative provient des associations elles-mêmes.

M. C. MARECHAL répond que cette demande provient des échanges avec le groupe de pilotage. Que cette démarche a pour but d'inciter les associations à venir se réunir dans ce lieu en leur donnant des conditions décentes pour l'utiliser. C'est une façon de les encourager.

Le montant définitif après geste commercial du devis est de 2 380.59 € TTC.

Mme S. DOMINGUES demande si, à 10 jours du DOB, on ne peut pas attendre avant d'autoriser l'engagement.

M. C. MARECHAL répond que selon les remarques faites plus haut sur la faiblesse des engagements de travaux d'investissement, et compte tenu que ce dossier avait déjà été ajourné lors d'un précédent conseil, pourquoi attendre encore ?

M. S. DOMINGUES suggère de faire porter cet investissement dans une réflexion plus globale d'aménagement de la Messarde. Ce dossier ne relève-t-il pas plutôt de la commission patrimoine ?

M L. BANDELIER indique que cet investissement remplace un projet de panneau d'affichage électronique en 2015 qui n'a pas pu être réalisé en raison d'un budget alloué insuffisant et la difficulté d'obtenir des devis et des informations quand au positionnement de ce panneau .

Le Conseil municipal est invité à autoriser l'engagement de cette dépense d'investissement avant le vote du budget.

Approuvé par 21 voix pour, 2 abstentions (S. DOMINGUES – V. DURAND).

## **12. Messarde : tarif de mise à disposition pour un stage de musique en février**

M. L. BANDELIER informe les conseillers que l'école de musique a proposé les locaux de la Messarde pour organiser un stage de formation des professeurs de musique organisé par un intervenant extérieur. Le tarif de mise à disposition des locaux a été fixé à 50 € / jour.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser la mise à disposition des locaux à ce tarif pour ce stage .

Mme S. GAUTHEROT déplore cet état de fait et dit que ce n'est pas aux associations de dicter les décisions du Conseil municipal.

M. le Maire en prend bonne note et informe que les élus seront désormais attentifs à ce type de dysfonctionnements et rédigeront les conventions de mise à disposition des locaux pour éviter ces désagréments.

M. C. MARECHAL pense que cela ne partait pas d'une mauvaise intention. Par manque de connaissance l'association n'a pas anticipé et a pris des décisions qui ne leurs appartenaient pas.

Le tarif de 50 €/ jour est fixé et demandé à l'organisateur du stage de musique de la Messarde.

Adopté à l'unanimité.

## **13. Conseil des jeunes : information**

M. L. BANDELIER informe que 9 réponses positives ont été reçues par 3 enfants du primaire, 3 collégiens, 3 lycéens, dont 5 garçons et 4 filles.

Compte tenu de cette configuration, il n'y aura pas d'élections. Les neuf jeunes constituent le conseil.

Ils se réuniront une fois par trimestre.

Le directeur de l'école élémentaire, M. M. GUYON se propose pour faire une information aux élèves. Le Principal du collège sera également tenu informé.

Mme V. DURAND demande si ces jeunes seront accompagnés par des tuteurs élus ? M. L. BANDELIER répond que c'est une bonne idée à mettre en place à définir.

M. S. DOMINGUES souhaite avoir le nombre d'enfants qui ont été sollicités pour faire partie du conseil des jeunes. Environ 380 répond M. C. PRAOM.

M. L. BANDELIER précise que ces jeunes sont élus jusqu'en 2017.

M. le Maire précise que les jeunes pourront intervenir en début de séance du Conseil municipal.

Une page internet sera mise à leur disposition.

## **COMMISSION AFFAIRES SOCIALES – AIDE A LA PERSONNE**

### **14. Formation pour l'adjointe aux affaires sociales**

Mme A. LE BRAS demande l'autorisation aux élus de s'inscrire à une formation organisée, le 14 mars, par l'Union Nationale des CCAS et qui, exceptionnellement se déroule à Besançon. Le thème est « Elu à l'action sociale : comment travailler dans le sens de l'intérêt général ».

Le coût de cette formation soit 129 € sera pris en charge par le budget CCAS.

Adopté à l'unanimité.

### **1. Questions et informations diverses**

M. le Maire rappelle les dates du DOB : le 10 mars et du Conseil municipal le 30 mars.

La séance est levée à 22 h

Le Maire,

Yoran DELARUE



Le Rapporteur,

Cyril MARECHAL

